

ABONNEMENT

Un an... 18 fr.
Six mois... 9 »
Trois mois... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 21 JUIN

LE VIN AMBULANT

On lit dans le *Figaro* d'avant-hier :

« Les négociants en vins d'un assez grand nombre de localités situées sur le réseau de Paris-Lyon-Méditerranée se plaignent amèrement, depuis quelque temps, de la concurrence assurément originale, mais, d'après eux, déloyale, que viennent leur faire les producteurs viticoles du Midi. Ils sont résolus à ne pas se laisser dépouiller sans crier ; et ils vont confier à leurs députés la mission de défendre, auprès des pouvoirs constitués, leurs intérêts menacés.

» Depuis un mois, en effet, les producteurs du Midi, si durement éprouvés par la mévente des vins, se sont avisés de ne pas attendre le consommateur et d'aller au-devant de lui. Certains d'entre eux ont demandé aux Compagnies de chemins de fer de leur consentir la location de wagons destinés à recevoir des réservoirs d'une contenance de 120 hectolitres qu'ils remplissent de vin et qu'ils expédient dans les diverses gares du réseau à des destinataires qui sont leurs représentants.

» Arrivé à destination, le wagon-réservoir est placé dans les hangars du service de la petite vitesse où il peut séjourner deux jours sans être soumis à aucun droit. Ces deux jours suffisent, paraît-il, aux représentants des producteurs méridionaux pour écouler la masse liquide qu'ils sont chargés de vendre. Des affiches ont annoncé l'arrivée et invité les habitants de la localité à profiter de l'occasion en apportant leurs fûts et leur argent ; ces affiches garantissent les vins nature « tels que la grappe les a donnés » et ajoutent que les fûts seront remplis sur gare en présence de l'acheteur. Les prix étant avantageux, c'est plus qu'il n'en faut pour tenter les consommateurs.

» Voici donc la gare de destination transformée en véritable entrepôt. Toutefois, les règlements administratifs s'opposant formellement à toute opération commerciale dans les gares, le représentant des viticulteurs du Midi tourne la difficulté en traitant ses affaires chez un marchand de vin du voisinage.

» C'est là que les clients vont goûter le vin tiré du réservoir sous leurs yeux et qu'ils opèrent le paiement de la quantité d'hectolitres qu'ils veulent acheter. Les prescriptions réglementaires sont ainsi observées ou, plutôt, tournées. Cela fait, les acquéreurs reviennent prendre possession de leur vin, passant aux yeux des fonctionnaires des Compagnies de chemins de fer pour des aides secondant le représentant viticole dans ses opérations de dépôt.

» Ce procédé de vente a pris depuis peu une assez grande extension et l'on cite certains points, Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise) par exemple, où près de 2,000 hectolitres de vin ont été vendus en trois jours.

» Les marchands de vins en gros estiment qu'en transformant les gares en marchés, les producteurs du Midi violent la loi, et c'est ce qu'ils se proposent de faire valoir auprès de qui de droit, pour faire cesser cette concurrence tout à fait inattendue. — J. C. »

P. S. Ce trafic illicite ne se pratique pas seulement aux environs de Paris. Nous en avons été témoins, *de visu*, à Bellac (Haute-Vienne), où les négociants du Midi poussent leur exploitation.

Gare à Saumur ! X.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

Voici les principales dispositions du projet de MM. Doumer et Cavaignac portant établissement d'un impôt sur le revenu et la réforme des contributions directes :

« Les personnes dont le revenu total annuel est inférieur à 4,000 fr. ne sont pas astreintes à l'impôt sur le revenu. Déduction est faite également d'une somme de 4,000 fr. du revenu de tout contribuable soumis à l'impôt.

» La taxe est progressive.

» La progression, pour être modérée et limitée, a été établie sur la portion des revenus soumise à l'impôt ; aussi, lorsqu'il s'agit des revenus du capital, le contribuable paie :

» 0 50 0/0 pour la portion de son revenu comprise entre 4,000 fr. et 10,000 fr.

» 1 50 0/0 pour la portion comprise entre 10,000 fr. et 20,000 fr.

» 3 0/0 pour la portion comprise entre 20,000 fr. et 50,000 fr.

» 5 0/0 pour la portion comprise entre 50 et 100,000 fr.

» 7 0/0 pour la portion supérieure à 100,000 francs.

» Lorsqu'il s'agit de revenus professionnels, industriels et commerciaux, le taux est moitié de celui ci-dessus. »

On voit par là comment la taxe sera fixée. Par exemple, un contribuable ayant 25,000 fr. de revenu, produits par son travail, ne paiera rien sur les quatre premiers mille francs ; il paiera 0 fr. 25 0/0 sur les 6,000 fr. suivants, 0 fr. 75 0/0 sur les 10,000 fr. suivants, enfin 1 fr. 50 0/0 sur les cinq derniers 4,000 fr., soit en tout 116 fr. d'impôt.

Des atténuations pour charge de famille qui peuvent aller jusqu'à 5 0/0 sont accordées aux contribuables ayant un revenu inférieur à 20,000 fr.

LES FEMMES TÉMOINS AUX ACTES CIVILS

Et disposant librement du fruit de leur travail

M. Goirand, député des Deux-Sèvres, a déposé un projet de loi comportant deux modestes mais utiles réformes.

Il s'agit de modifier le Code civil sur deux points : donner aux femmes le droit d'être témoin, quand il s'agit par exemple d'une naissance. Présentement, en effet, une femme peut mettre un citoyen au monde, mais non affirmer légalement que ce citoyen n'est pas une citoyenne.

L'autre point, plus important, consisterait à donner aux femmes en puissance de mari la libre disposition du fruit de leur travail, alors qu'il n'est point protégé par un contrat ou par un jugement de séparation de biens, ce qui est le cas de la très grande majorité des petits ménages, ouvriers, employés, etc.

N'est-il pas monstrueux qu'un mari fainéant et ivrogne puisse s'emparer du salaire d'une femme qui travaille et qui économise pour ses enfants, s'installer dans l'humble mobilier péniblement acheté franc par franc et la battre par dessus le marché, sans que la loi intervienne, à moins que les coups ne soient trop violents.

Nous ne voyons pas quelle objection on peut opposer à des revendications si modérées, s'attaquant à des abus si criants, et nous espérons que la Chambre leur accordera bientôt le bénéfice de la discussion.

Ce n'est point avec de grands gestes et de grands mots qu'il faut aborder les questions sociales, mais en détail et par petites tranches. On arrivera ainsi, peu à peu, à dissiper l'accumulation d'injustices dont est fait notre monde et qui explique, dans une certaine mesure, toutes les colères, même féminines, qui le menacent.

Un second Chion-Ducollet

On écrit d'Avignon au *Nouvelliste de Lyon* :

« Les lauriers du légendaire maire Chion-Ducollet restaient probablement jaloux son collègue en administration, le maire de l'Isle-sur-Sorgue, M. Monition. A la suite de la cérémonie de la confirmation, Mgr Fiard, évêque de Montauban, accompagné de M. Plautin, vicaire général, et de M. le curé David, sortant de l'église de l'Isle, se virent dresser un procès-verbal par le commissaire de police, pour contravention à l'arrêté municipal interdisant les processions dans la commune.

» Depuis, il y a de cela un mois, on n'avait entendu parler de rien. Après les journaux catholiques, certains confrères, peu susceptibles de tendresse pour le clergé, s'étaient élevés, au nom de la tolérance, contre ces mesquineries et on pouvait penser que, le bon sens aidant, le maire de l'Isle abandonnerait toute poursuite judiciaire.

» Mais il paraît que les loges en ont décidé autrement, et, de par l'ordre du F. Monition, une assignation à comparaître aujourd'hui devant M. le juge de paix de l'Isle a été remise à MM. Plautin et David. »

Nous avons bien peur que M. Monition ne reçoive, du gouvernement ou d'ailleurs, une assignation qui ne mettra pas les rieurs de son côté.

Bulletin Militaire

Au sujet du concours que prêtent les membres de l'armée à des érections de monuments commémoratifs, le général Mercier, ministre de la guerre, adresse aux généraux commandants de corps d'armée la circulaire suivante :

« Mon cher général, il arrive souvent que des membres de l'armée prêtent leur concours à des érections de monuments commémoratifs ou assistent officiellement aux fêtes et cérémonies d'inauguration de ces monuments, sans se préoccuper de savoir, au préalable, si les comités d'initiative de ces œuvres ont obtenu ou non l'approbation de l'autorité administrative supérieure.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que

j'ai décidé que les membres de l'armée ne pourront dorénavant, quel que soit le caractère de l'œuvre, prêter, même individuellement, leur concours à des érections de monuments commémoratifs ou assister aux fêtes et cérémonies d'inauguration de ces monuments que si ces œuvres sont régulièrement approuvées ou contrôlées par l'administration supérieure.

» A. MERCIER. »

Décorations étrangères

S. M. la reine régente d'Espagne vient de conférer la croix de 1^{re} classe de l'ordre du Mérite militaire à MM. Taboureau, capitaine au 154^e régiment d'infanterie, et Domenech de Cellés, capitaine écuyer à l'École supérieure de guerre.

Les grandes Manœuvres d'Automne

On sait que les grandes manœuvres d'automne, dirigées par le général de Galliffet, auront lieu entre Dourdan, la vieille capitale du Hurepoix, Maintenon, Chartres, Patay, Orléans et Vendôme.

Depuis une quinzaine de jours, le général de Galliffet parcourt cette vaste région de la Beauce chartraise, dunoise et orléanaise, qui confine aux limites du Vendômois et du Maine et qui fut le théâtre des combats multipliés livrés par Chanzy avant d'opérer son héroïque retraite sur Le Mans.

Ces jours derniers, le général de Galliffet avec son état-major, plusieurs autres généraux et officiers supérieurs qui l'accompagnaient, sont montés au clocher de l'église de Patay, d'où l'on embrasse une plaine immense, qu'ils ont longtemps contemplée et étudiée.

Ils se sont ensuite rendus à Loigny et ont visité avec attention le champ de bataille où se sont fait décimer les zouaves pontificaux, puis les caveaux de la nouvelle église et l'ossuaire où reposent plus de douze cents Français.

La revue d'honneur, à laquelle assistera le chef de l'Etat, aura lieu à Châteaudun ; c'est près de cette ville que se termineront les grandes manœuvres.

L'endroit choisi par le général de Galliffet est situé entre Nottonville et la route d'Orléans ; il avoisine le champ de manœuvres de la cavalerie de la garnison de Châteaudun.

INFORMATIONS

Le mariage de M. Carnot fils

Le mariage de M^{lle} Chiris avec M. Ernest Carnot, fils du Président de la République, sera célébré à Paris dans la seconde quinzaine de juillet.

Le mariage civil aura lieu à la mairie du seizième arrondissement dont M. Marmottan est le maire, et le mariage religieux à l'église Saint-Pierre de Chaillot.

Voyage du Président de la République à Lyon

A l'occasion de la prochaine visite du Président de la République, l'administration municipale de Lyon fera distribuer aux indigents dix mille francs en bons de pain et de viande.

Les préparatifs pour la réception de M. Carnot sont poursuivis avec activité, et déjà toutes les rues sont décorées de grands mâts supportant des oriflammes qui, reliés l'un à l'autre par des chaînes de lampions, formeront, de Bellecour aux Terreaux, une voûte de 30,000 feux multicolores.

La loi des contributions directes

Dans sa dernière séance, le conseil des ministres a décidé de demander à la Chambre la discussion de la loi des contributions directes à partir du 30 juin prochain.

Il se pourrait même que cette discussion eût lieu plus tôt. C'est en effet samedi prochain que M. Georges Cochery doit donner lecture de son rapport à la commission du budget.

Le monopole de l'alcool

Les bureaux de la Chambre ont nommé, avant-hier, la commission de 22 membres chargée d'examiner la proposition de M. Guilleminet tendant à attribuer à l'Etat le monopole de la rectification de l'alcool.

Tous les commissaires sont favorables au principe de la proposition.

Quelques-uns ont seulement formulé des réserves au sujet des alcools de vin et au point de vue des intérêts des bouilleurs de cru.

Proposition d'enquête sur l'Algérie

Sur l'initiative de M. Argeliès, plusieurs députés viennent de présenter à la Chambre une résolution tendant à la nomination d'une commission de quarante-quatre membres qui serait chargée de faire une enquête sur la situation civile et politique des indigènes en Algérie.

Le rajeunissement des Cadres de la Marine

Le ministre de la marine a fait connaître à la commission que le projet abaissant la limite d'âge pour la retraite des officiers, voté déjà par la Chambre de 1889, mais repoussé par le Sénat, ne rencontrait plus une opposition aussi formelle devant la commission sénatoriale.

MM. Brisson, de Kerjégu, Lockroy, Thomson, Chautemps, ont alors proposé d'introduire une disposition concernant l'abaissement de la limite d'âge.

Cette proposition a été adoptée.

La réforme a une grande importance au point de vue du rajeunissement du commandement.

Les droits de la femme

La Commission relative aux droits pour la femme d'être témoin dans les actes de l'état civil a adopté à l'unanimité cette proposition.

Décoré depuis 25 ans

M. Pierre Richard, député de la Seine, vient de faire une démarche auprès du Président de la République et du grand chancelier de la Légion d'honneur, pour obtenir, à l'occasion du 44 juillet prochain, la croix d'officier pour M. Nicolas Savin, le brave et glorieux survivant de la Révolution et de l'Empire, dont nous avons parlé samedi.

Nicolas Savin est né à Paris, le 22 avril 1768. Il s'engagea en 1798, au 2^e hussards, avec

lequel il fit toutes les campagnes du Consulat et de l'Empire. Chevalier de la Légion d'honneur en 1809, après la prise de Saragosse, il fut fait prisonnier à la Bérésina et fut interné à Smolensk, puis à Saratoff, où il professa le français pendant soixante ans et où il vit aujourd'hui encore modestement — âgé de cent vingt-six ans et jouissant de toutes ses facultés intellectuelles.

Suicide par la dynamite à Lyon

Hier matin, à Vaulx, près de Lyon, un individu, resté inconnu, s'est suicidé en se plaçant une cartouche de dynamite sous le ventre. Le corps a été partagé en deux tronçons.

Protestation du Conseil municipal du Pont-de-Metz

Le Conseil municipal du Pont-de-Metz (Somme), pour protester contre la clémence de M. Carnot qui a commué la peine des assassins qui ont ensanglanté ce village en janvier dernier, vient de donner sa démission.

Duel parlementaire en Espagne

M. Moralès, député, ayant fait allusion, à la Chambre, aux prétendues irrégularités administratives de M. Arino, ce dernier le souffleta dans la salle des Pas-Perdus.

Des témoins ont été échangés.

Une rencontre a été décidée entre les deux adversaires.

Les élections municipales à Milan

Les élections municipales qui ont eu lieu avant-hier à Milan ont donné un résultat auquel on était loin de s'attendre. Dix démocrates socialistes et deux cléricaux ont été élus. La proclamation de ce résultat a provoqué à Milan d'importantes manifestations.

Catastrophe en Russie

Un terrible accident s'est produit sur une rivière de la province de Samara, près de Bougoulme. Une société de 70 personnes, qui revenaient d'une fête populaire, s'est embarquée sur un bateau en mauvais état pour traverser la rivière. L'embarcation ayant sombré, 45 d'entre les personnes qui la montaient ont été noyées.

L'empereur Guillaume II canotier

L'empereur Guillaume ne recule devant aucun sport. Il y a quinze jours, il annonçait son intention de faire une ascension en ballon libre.

Dans son récent discours de Gruenau, il disait qu'il avait le désir de développer le canotage dans les universités allemandes, ajoutant que tous les matins il ramait une demi-heure durant — dans une chambre de son palais, où il avait fait installer un appareil permettant de faire les mouvements du canotage.

Il ne lui manque plus que le bicyclisme. Peut-être même en est-il déjà atteint.

BULLETIN FINANCIER

20 juin 1894.

Le début du marché est très bon. Il est évident qu'on veut toujours la hausse. Mais cependant on ne peut pas toujours acheter et il faudra bien à un moment donné réaliser.

La fermeté se maintient pendant toute la séance, sans que pour cela les affaires aient une grande animation.

Les places étrangères sont calmes. Du reste aucune nouvelle.

Le 3 0/0 cote 100.32 1/2.

Les actions de nos grands établissements de crédit n'ont toujours que peu de variations, mais les tendances sont généralement favorables. Le Crédit Foncier se négocie à 961.25. Le Crédit Lyonnais à 711.

Peu d'affaires, mais fermeté du Suez à 2,861.25.

Les porteurs d'obligations de la Banque Centrale, du Crédit Foncier de Russie ne doivent pas oublier que c'est du 18 juin au 3 juillet que se fait l'échange de leurs titres contre du 3 0/0 russe : au Crédit Lyonnais, au Comptoir d'Escompte, à la Banque de Paris et chez MM. Hottinguer et C^{ie}.

Ils ont intérêt à faire cet échange qui les met à l'abri des aléas du passé.

Beaucoup d'animation sur le marché des chemins de fer Orientaux qui sont demandés à 360 fr.

Nos grands chemins soutenus par des achats du comptant reprennent.

L'Italien est toujours bien tenu à 79.25. L'Extérieure s'avance à 65 3/8. Les autres fonds sont calmes.

En Banque, la Langlaagte est demandée à 126.25.

DE LAVIGRIER,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 21 Juin

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	17°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	16°
Midi,	767 mm	au-dessus	22°
Hausse,	1 mm		
Baisse,	1 mm		
Température minima de la nuit		au-dessus	15°

Le 135^e au camp du Ruchard

Le 135^e régiment d'infanterie est parti d'Angers, ce matin 21 juin, pour aller exécuter ses tirs de combat au camp du Ruchard. Il ne rentrera que le 9 juillet prochain.

Ainsi que nous l'avons dit hier dans un avis administratif de la Mairie, le régiment ne couchera pas en notre ville à l'aller comme au retour.

Ses étapes sont ainsi fixées à partir de Saumur : Fontevault, Candès, Montsoreau.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Scrutin du 19 juin

Sur la proposition de M. Berard : « Dans les articles 312 et 318 du Code d'instruction

criminelle, les mots DEVANT DIEU ET DEVANT LES HOMMES sont et demeurent supprimés. »

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté contre.

Société de N.-D. du Fort de Saumur

La Société de N.-D. du Fort donnera, dimanche prochain, 24 juin, et mardi 26, à 8 heures du soir, deux représentations à ses amis et bienfaiteurs.

Le programme comprend deux intéressantes comédies, pleines d'esprit et de verve, et remplies d'actualités. Des morceaux de chant et de musique seront donnés aux entr'actes.

La soirée de mardi est réservée aux bienfaiteurs de l'œuvre.

On peut, dès maintenant, se procurer des cartes d'entrée, pour la représentation de dimanche, en s'adressant, soit au siège de la Société, rue Basse-Saint-Pierre, 6, soit aux presbytères de Saint-Pierre et de Saint-Nicolas.

Le Dîner du « Vin d'Anjou »

Avant-hier a eu lieu, au restaurant Excoffier, boulevard des Italiens, le dîner du *Vin d'Anjou*, réunion amicale des Angevins résidant à Paris. Cette réunion, présidée par M. Persac, conseiller à la Cour de Paris, et à laquelle assistaient MM. Coudreuse, député de Baugé; le colonel de Fontenay, commandant le régiment territoriale de Maine-et-Loire; Anthiaume, professeur au Conservatoire; le capitaine Trubert, attaché à l'état-major du ministre de la guerre; Plaçais, commissaire-priseur; Bodinier, le fondateur de la Bodinière, a été pleine d'entrain.

Au dessert, M. Bodinier a proposé que le prochain dîner eut lieu sur la Tour Eiffel, offrant gracieusement à ses compatriotes de finir la soirée à son théâtre.

On pense si cette proposition a été adoptée d'enthousiasme. Il est probable qu'il y aura foule au prochain dîner qui a été fixé dès à présent au lundi 23 juillet.

MONTSOREAU

Un monsieur qui a la main légère

Dimanche dernier, vers 9 heures du soir, Pierrois, ouvrier tonnelier à Candès, revenant de Saumur, fit une halte à Montsoreau et entra dans une auberge avec deux camarades. Le carrier Rochereau, de Montsoreau, vint boire en leur compagnie.

Quand on régla, le carrier voulut que Pierrois payât plus que son écot. Le tonnelier refusa et on sortit. A peine était-on sur la route que, sans provocation aucune, Rochereau lança deux coups de pied dans le bas-ventre de Pierrois et, comme celui-ci, étourdi par la violence du coup et la douleur, s'appuyait au parapet, Rochereau le jeta pardessus ce parapet.

Les témoins ont eu peur de se compro-

LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FÉVAL

Il était de bonne heure encore quand Isabelle se retira. Madame la duchesse n'était pas levée.

A son réveil, Suzanne et madame Dalmas la trouvèrent toute émue et préoccupée. Suzanne crut voir qu'elle avait pleuré.

Isabelle revint deux fois dans la journée.

M^{me} la duchesse ne semblait pas se douter qu'il y avait chez elle une grande fête ce soir. Elle ne mangea point au déjeuner. M. le Duc fut jusqu'à lui demander si elle était indisposée.

M^{me} Delmas et M^{lle} Suzanne se disaient : « Cela marche ! »

De fait, les choses commencent toujours ainsi.

Les deux caméristes attendaient. La fièvre les prenait : elles flairaient positivement une histoire et chacune d'elles se tenait prête à faire du zèle, le cas échéant, à l'exclusion de sa rivale.

Le vicomte Henri de Villiers avait un charmant petit groom qui était l'ainé des six en-

fants d'une pauvre ouvrière brodeuse que l'excès de travail avait faite aveugle. Cette famille, réduite aux derniers abois de la misère, reçut un jour la visite d'un ange. La duchesse monta les sept étages du grenier où M^{me} Lemièrre et ses enfants souffraient la faim et le froid. A dater de ce moment tout changea ; le pain ne manqua plus jamais dans la pauvre demeure ; les jeunes filles travaillèrent ; les garçons allèrent à l'école. M. le vicomte de Villiers, voulant s'associer à la bonne action, demanda l'ainé et promit de lui faire un avenir. Cet aîné c'était Jean. Jean aimait madame la duchesse de Rivas comme les dévots enfants d'Italie adorent la madone, mère de Dieu.

Jean, ce jour-là, vint demander M^{me} la duchesse vers deux heures après midi.

Suzanne et M^{me} Dalmas voulurent le renvoyer, mais il dit : « Je suis attendu. »

On alla prévenir la duchesse, qui ordonna d'introduire Jean chaque fois qu'il se présenterait.

Les deux caméristes se regardèrent.

— A la bonne heure, dit M^{me} Dalmas.

— Le groom de M. le vicomte a ses entrées ! ajouta Suzanne.

Après une minute de silence, employée à

regretter d'avoir parlé, Suzanne reprit :

— Au fond, c'est le protégé de madame.

— C'est simple comme bonjour, appuya M^{me} Dalmas.

Jean, le petit groom, resta un grand quart d'heure avec M^{me} la duchesse, qui avait défendu sa porte.

A six heures du soir il revint.

Suzanne, qui entra cette fois comme il sortait, vit que la plume de M^{me} la duchesse était humide. On avait écrit.

Jean revint encore à dix heures du soir, et l'on écrivit derechef.

Les deux caméristes grillaient d'envie de se communiquer leurs impressions, mais elles n'avaient garde. Elles pensaient toutes deux :

— Ce vicomte a fait un coup de maître en prenant le petit Jean à son service.

Au moment où M^{me} la duchesse achevait sa toilette, le petit Jean vint pour la quatrième fois.

On fit sortir M^{me} Dalmas et M^{lle} Suzanne, qui se dirent chacune dans son for intérieur :

— Voilà que ça va trop vite, à présent !

Le goût de la correspondance prenait M^{me} la duchesse avec une véritable fureur.

Les deux soubrettes auraient certes donné

beaucoup pour coller une oreille à la serrure, mais elles se gênaient mutuellement.

Sans cet antagonisme jaloux des domestiques, le métier de maître serait une impossibilité.

— As-tu remis la lettre ? demanda la duchesse au groom.

— Oui, madame, reprit l'enfant.

— Et quoi de nouveau chez ton maître ?

— Je n'ai appris qu'une chose : le valet de chambre m'a donné l'ordre de laisser entrer M. Georges Leslie à minuit.

— Qu'a fait le vicomte depuis le départ du général O'Brien ?

— Il a tiré le pistolet et la carabine dans le jardin, puis il a dormi.

— A quelle heure M. Benoist est-il venu ?

— Vers six heures.

— Avais-tu vu quelquefois M. Benoist chez le vicomte ?

— Jamais.

— Jean, mon enfant, dit la duchesse, je te remercie. Tu m'as payé aujourd'hui bien plus que me me doit ta bonne mère.

— Ma mère m'a dit, répliqua le groom, que mon sang et ma vie sont à madame la duchesse.

mettre, peut-être aussi, peur du carrier. L'un est parti trois minutes avant l'assomade; l'autre a bien vu Pierrois derrière le parapet; mais il ne sait si c'est Rochereau qui l'y a lancé.

Le carrier est plus crâne: il avoue rondement; oui, il a flanqué deux coups de pied à Pierrois, mais il ignore en quel endroit: oui, il a poussé en bas du parapet Pierrois qui s'y cramponnait. Il ajoute même que, en sortant de l'auberge, il envoyait une chaise à la tête du tonnelier; mais il ne peut affirmer qu'il l'ait atteint.

Très franc, vous voyez. Par exemple, nous doutons que cet excès de franchise lui concilie l'indulgence du Tribunal.

Service d'été

L'inauguration du service d'été sur le réseau de la Compagnie d'Orléans est annoncée pour le dimanche 8 juillet.

Les employés de chemins de fer

Sur la demande du ministre des Travaux publics, l'administration des chemins de fer de l'Etat vient de décider que les employés des chemins de fer secondaires, en exploitation, jouiront à l'avenir sur son réseau des mêmes facilités de circulation que les agents des grandes Compagnies.

Courses de Tours

Les courses de Tours auront lieu cette année le dimanche 29 juillet et le lundi 1^{er} août.

Mariage angevin

Avant-hier a eu lieu, à l'église Saint-Laud, le mariage de M. le docteur Catrou, avec M^{lle} Louise Fonteneau, fille de l'honorable M. Fonteneau, notaire honoraire.

Les témoins étaient MM. Fonteneau et le docteur Larivière, frère et beau-frère de la mariée; MM. Catrou, frère du marié, et Jallot, lieutenant au 136^e.

Remarqué à cette cérémonie: M. le Dr Lieutaud et M^{me} Lieutaud; Dr Legludic et M^{me} Legludic; M. Bordeau; M. et M^{me} Suaudeau; M. et M^{me} Paul Lieutaud; M^{me} veuve Godin et M^{lle} Godin; M^{me} Le Baron, de Saumur; M^{me} et M^{lle} Hervé; M^{me} et M^{lle} Raimbault; M. et M^{me} Fourrier et leur demoiselle; M. Safflet père, et M^{me} Fiévé, de Jallais; M. Georges Safflet; M. Ferdinand Bougère; M. Legludic fils, etc., etc.

Les pontonniers d'Angers

Deux bataillons du régiment des pontonniers d'Angers doivent, paraît-il, quitter cette ville dans le courant du mois.

Le reste du régiment ne tardera pas à partir.

Un certain nombre d'officiers du génie devaient arriver hier à Angers pour assister aux manœuvres des pontonniers et se mettre au courant du service de ce régiment.

Il y avait sur son visage honnête et intelligent une nuance de tristesse.

— Tu crois bien, n'est-ce pas, reprit la duchesse, qui avait peur de deviner sa pensée, tu crois bien que je ne t'ai pas fait faire une mauvaise action?

— Oh! s'écria l'enfant, nous savons tous à la maison que madame la duchesse est une sainte!

Il s'arrêta et reprit en baissant les yeux:

— Cependant...

— Cependant? répéta la duchesse.

L'enfant avait le front et les joues couverts de rougeur.

La duchesse lui dit:

— Parlez, Jean, je le veux!

Mais elle rougit aussi, et son regard perdit de sa fierté.

— C'est une grâce que j'ai à demander à madame la duchesse, balbutia le petit groom. Si madame la duchesse connaissait une autre place...

— Pourquoi cela, Jean? N'êtes-vous pas content du vicomte?

— Oh! si fait, madame! il est bon pour moi!

— Alors?

Le crime de Chemillé. — Les aveux des accusés

L'inculpé Marais a fait des aveux complets.

C'est un double empoisonnement par l'arsenic. L'arsenic a été fourni par un marchand de vaches, et la femme s'est chargée de l'administrer. Ces aveux concordent avec les résultats de l'autopsie.

Déjà, au moment de l'enquête, M. le maréchal-des-logis de Chemillé, présentant que le rôle principal avait été joué par la femme et pressant Marais de dire la vérité, avait obtenu de lui ce demi-aveu: « Je révélerai ».

Marais a, le premier, avoué, et la femme, qui continuait de nier, est entrée à son tour dans la voie des aveux.

Accident mortel

Lundi, vers dix heures, au village d'Ignelle, commune de Lezigné, arrondissement de Baugé, un ouvrier couvreur, Louis Ganne, est tombé et s'est brisé le crâne sur le sol. Il n'a survécu que quelques heures à l'accident et est mort sans avoir pu prononcer une parole.

Arrestation d'un incendiaire

Un nommé Marchand, aubergiste à Soullaine, près d'Angers, vient d'être amené et écroué à la prison.

Cet individu a, paraît-il, mis le feu chez sa belle-mère.

Marchand maltraitait depuis longtemps sa femme qui, lassée de ses violences, se réfugia chez sa mère, M^{me} veuve Guignard.

Vendredi dernier, Marchand pénétra chez sa belle-mère pour se venger.

Il entassa divers objets inflammables dans une armoire et les alluma.

Le feu aurait pris de graves proportions si des secours n'étaient pas arrivés; malgré cela, l'armoire et son contenu furent cependant brûlés.

On accuse également Marchand d'avoir déjà maltraité sa première femme, qui serait morte de chagrin.

Les crimes de Faye

Nos lecteurs n'ont pas oublié les crimes commis à Faye ces derniers temps et mis à la charge d'un sieur Rahard, cultivateur à Monbenot: l'assassinat de la veuve Gueffier, sa belle-mère, d'abord, et plus tard la tentative d'assassinat dirigée contre son beau-frère Gueffier.

Arrêté sur l'accusation formelle de ce dernier, Rahard fut écroué à la prison d'Angers, où il est encore actuellement, malgré ses dénégations persistantes.

L'instruction est activement menée par M. Mascarel. Avant-hier encore, il a entendu six personnes, qui sont venues faire, de nouveau, leur déposition. L'accusé a même été confronté avec elles, et si nos renseignements sont exacts, dit le *Maine-et-Loire*, il se serait coupé à différentes reprises.

— C'est justement. J'ai manqué aujourd'hui à mon devoir envers lui, madame... je sens bien que je ne peux pas rester dans la maison.

La duchesse de Rivas lui tendit la main et l'attira vers elle.

— Jean, dit-elle à voix basse, c'était pour éviter un grand malheur. Tu sortiras de chez cet homme, en effet. Tu as un noble cœur, Jean, je te mettrai au collège. Dès aujourd'hui tu es mon fils.

Les larmes vinrent aux yeux de l'enfant, qui semblait plus résigné que joyeux.

Plus grand était le prix qu'on lui offrait, mieux il sentait un vague remords qui lui serrait le cœur.

— Va, reprit la duchesse. Ton maître sortira à minuit. Il faut que tu l'accompagnes. Souviens-toi que si tu as quelque chose à me dire cette nuit, tu dois me faire demander, fussé-je entourée de princes. Va, Jean, si tu avais eu quelques années de plus, je t'aurais dit mon secret.

(A suivre.)

A table, en famille.

— Allons, bébé, mange ta soupe.

— J'ai peur!

— On peut toujours ce qu'on veut.

— Oui, mais j'ai peur!

Quoi qu'il en soit, l'opinion est faite depuis longtemps, dans le pays, sur la valeur de ses affirmations.

M. Chassepot

De Châtelleraut, on annonce la mort, dans sa 90^e année, de M. Jean-Baptiste Chassepot, contrôleur principal d'armes retraité, chevalier de la Légion d'honneur. Il était originaire d'Alsace et père du célèbre inventeur du fusil à aiguille.

Déviateur d'églises

La Cour d'assises de la Loire-Inférieure vient de condamner à cinq ans de travaux forcés et à la relégation un nommé Pierre Meuron, âgé de 27 ans, marchand colporteur, originaire des Côtes-du-Nord, qu'on avait surpris en train de fracturer les troncs de la cathédrale de Nantes, le 28 avril dernier.

Concours musical des Sables

Il y a déjà 80 sociétés — harmonies, fanfares et orphéons — formant un effectif de 2,850 exécutants, inscrites pour participer au concours musical des 29 et 30 juillet prochain. On voit si cette fête s'annonce comme un succès.

Brillants états de service

L'Indépendance bretonne rapporte le cas assez curieux du nommé Yves-Marie Le Borgne, de Saint-Donon, actuellement écroué à la prison de Dinan, lequel est âgé de 56 ans et a été déjà condamné à 61 ans de prison et une fois à la peine de mort.

Police correctionnelle

DE SAUMUR

Une farceuse

Le 27 mai, le brave père Weiss, garde-champêtre à Doué-la-Fontaine, piochait, en flagrant délit de cueillette illicite, une femme qui s'appropriait, dans un champ sur lequel le garde savait pertinemment qu'elle n'avait aucun droit, des choux, de l'oignon, de l'échalotte et des fraises. Il invita la dame à décliner ses noms et domicile, ce à quoi elle se refusa, en riant comme une folle. Portant la patience et la courtoisie jusqu'à leurs extrêmes limites, Weiss conduisit la rieuse chez le propriétaire du champ ravagé qui déclara ne la point connaître; et, ensuite, il la somma, plus sérieusement, de le mener à sa véritable résidence. Elle y consentit, toujours en se tordant, et imposa au bonhomme Weiss une course plus extravagante que celle qui fait le sujet de *la Ronde du Brésilien*. Elle le fourvoja pendant trois heures, prétextant chaque fois une involontaire erreur, dans tous les environs de Doué, jusqu'à la Chapelle.

Ce dernier voyage n'aboutissant pas plus que les autres, le garde se fâcha pour de bon et dirigea la farceuse sur la gendarmerie où elle fut contrainte de décliner son identité: femme Lamiche, âgée de 21 ans, habitant Douces. Ces indications relevées et reconnues exactes, on consentit à lui épargner la « chambre de sûreté » parce qu'elle se dit mère de deux tout petits enfants auxquels sa présence et ses soins étaient nécessaires.

La voilà devant le tribunal correctionnel. Elle avoue le délit; mais elle prétend qu'elle n'avait point du tout l'idée de se soustraire aux conséquences de son acte. Si elle s'est permis cette raillerie vis à vis de Weiss, c'était uniquement par plaisanterie, une idée qui lui passa par la tête. Weiss, lui-même, témoigne avec une réserve et une indulgence assez rares chez ses collègues qui exigent le respect rigoureux dû à leur fonction.

— Il ne faut trop lui en vouloir, dit-il, avec une paternelle bonhomie. Pour elle, c'était his-

toire de rire un peu; elle n'y mettait point de méchanceté.

Le Tribunal ne se montre pas si clément. Il inflige à la femme Lamiche une amende de 25 francs, en lui faisant sérieusement observer que c'est seulement par égard pour ses enfants qu'on la frappe d'une modique punition et que, en cas de récidive, elle s'exposerait à goûter de la prison.

Exigez de vos fournisseurs qu'ils ne vous donnent que du **Taploca Rils**.

CHRONIQUE VINICOLE

Vins du Cher et de Touraine

On écrit de Saint-Georges-sur-Cher, le 19 juin:

« Les vignes rouges du Cher sont encore plus belles que l'année dernière. Celles de Touraine et les vignobles de la Loire montrent également beaucoup de raisins.

» Le vignoble blanc de Vouvray est moins beau qu'à la dernière récolte qui était exceptionnelle. Mais avec du beau temps on aurait encore une bonne récolte ordinaire.

» Le vignoble blanc de Solagne a une grande préparation; il est impossible de voir plus de raisins. Certains propriétaires en trouvent trop et en enlèvent; en somme, avec du beau temps pour la floraison il y aurait encore une grande récolte.

» Par suite des grandes chaleurs de l'été dernier, le phylloxera a fait de grands progrès dans certaines communes d'arrière-côtes. Mais généralement ce sont des terrains où on n'aurait jamais dû faire de vignes.

» Il ne reste plus de vin rouge de la dernière récolte, sauf quelques réserves; en vin blanc de Vouvray, il reste encore un bon tiers de la récolte, cela provient des prix tenus trop élevés.

» En raison du manque de nos vins, les prix sont tenus très fermes et en hausse, et si la floraison ne se passe pas bien, nous aurons une nouvelle hausse certaine.

» Voici les prix pour le moment:
» Vin rouge du Cher, 75 fr. les 250 litres nu.

» Vin rouge de Touraine, 65 fr. les 250 litres nu.

» Vin rouge de la Loire, complètement épuisé.

» Vin blanc de Solagne, de 56 à 60 fr. les 228 litres nu, suivant mérite.

» Vin blanc de Vouvray, 1^{er} choix de commerce, de 110 à 150 fr. la pièce logée de 250 litres.

» Vin blanc de Vouvray, bon ordinaire de commerce, de 100 à 110 fr. la pièce logée de 250 litres.

» Le tout au comptant, frais de commission d'usage en plus.

BOURSE DE PARIS

Du 20 Juin 1894

3 0/0	100	30
3 0/0 amortissable	100	50
3 1/2	107	10

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

TISANE DUSSOLIN

La Tisane Dussolin guérit l'Anémie, la Chlorose, les Lourdeurs et Maux de tête, les Rhumatismes, la Goutte, les Douleurs; elle reconstitue et purifie le sang, chasse les humeurs.

Prix: 4/50 la fiole. — Se trouve à Paris, chez DERBECCQ, Pharm^{ie}, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.

Dépôt à Saumur, Pharmacie DESCHAMPS, 11, 13, 15, rue Saint-Jean.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
 Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à domicile.

Marmande, 43 degrés. 1.50 le litre (verre compris)
 Montpellier, 45 — 1.75 —
 Armagnac, 50 — 2.00 —

Etudes de M^e BENARDEAU, notaire à Moulherne, et de M^e CAILLEAU, notaire à Longué (Maine-et-Loire).

A VENDRE
 A L'AMIABLE
La Propriété De Villeneuve
 DITE AUSSI
CHATEAU - ROUGE

Contenant 237 hectares, d'un seul tenant, située communes d'Auverne et de Moulherne, entre et à proximité des deux lignes de chemins de fer de l'Etat (Paris-Bordeaux) et de l'Anjou;
 Comprenant: Jolie maison d'habitation et vastes servitudes en parfait état, jardins d'agrément et potager, bosquets, charmilles, pelouses, futailles, vignes et cinq fermes, le tout d'environ 90 hectares; le surplus, d'environ 147 hectares, se compose d'un étang, de très beaux bois taillis, sapinières et bruyères d'un grand produit, parfaitement plantés et aménagés et percés de belles allées.
 Cette propriété, située à deux kilomètres entre les deux forêts de Chandellais et de Monnaie, offre une chasse magnifique.
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, auxdits notaires.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE
PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT
 Et de Rapport
 A 3 kilomètres de Saumur,
 BELLE MAISON nouvellement restaurée; très vastes et très belles servitudes, jardins, vignes.

A CÉDER
Magasin de Bois et Charbon
 Au centre de la ville.
 S'adresser à M. LANGLOIS.

M. GALLAND, propriétaire aux Rosiers, demande pour la Saint-Jean un ménage sans enfant, le mari bon jardinier et la femme connaissant le travail de la basse-cour.



SOCIÉTÉ
DES

HUILES D'OLIVE DE NICE

Extrait de l'article 2 des statuts:
 « La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPÔT RÉGIONAL

Maison IMBERT Fils

33, Rue d'Orléans - SAUMUR - rue Dacier, 38
 Spécialité d'HUILE d'OLIVE Vierge extra

DE NICE
 Le flacon 2 fr. 80 | Le 1/2 flacon . . . 1 fr. 50
 Les verres sont repris à 0,40 | Les verres sont repris à 0,30
 En Bonbonnes en verre garnies d'Osier
 De 5 kilog., 1/2 kil., 1 fr. 10. De 10 kilog., 1/2 kil., 1 fr.

Modèles déposés des emballages
 Les emballages sont repris aux prix facturés



Dépôt de la Société Laitière
 Des Alpes Bernolaises
 Lait stérilisé - Crème stérilisée
 Farine lactée.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

SAVONNERIE DE MÉZY

(Seine-et-Oise)

BUREAUX A PARIS, 21, Rue Croix-des-Petits-Champs.



Savon d'Occuba

SAVON BLANC EXTRA
 PUR



Exiger cette marque sur toutes les barres.

Exiger cette marque sur toutes les barres.

EN VENTE PARTOUT

SAVON D'OCCUBA

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR
E. CHAUVEAU

SPECIALITÉ d'Huile d'Olive vierge de Nice, 1 fr. 10 le 1/2 kilo, par bonbonne de 5 kil.

PRIMEURS, arrivages tous les jours

Cerises, Abricots, Amandes vertes, Bigarreaux, Asperges et Artichauts
 RHUM, importation directe, depuis 1 50
 SAMOS (recommandé) depuis 1 25
 MALAGA vieux 1 50
 FRONTIGNAN 2 »

Beurre de la Laiterie Angevine (St-Clément), arrivages tous les Mardis, Jendis, Samedis

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS
 56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN 4°

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
 LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		S. dir		Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 55	8 35	12 50				7 55	8 30	11 25			
Chartres	6	9 34	10 18	2 48				9 41	10 12	1 33				
Courtalain (départ)	7 44	10 48	11 48	4 21				10 54	11 22	2 57				
Château-du-Loir	10 12	12 22	1 58	6 37				12 35	1 07	4 53				
Château-la-Vallière	10 48	12 45	2 35	7 10					1 30	5 26				
Noyant-Méon	11 20	1 05	3 08	7 40					1 50	5 56				
Linières-Bouton	11 29		3 17	7 49						6 06				
Vernantes	11 41		3 30	8						6 16				
Blou	11 52		3 41	8 10						6 26				
Vivry	12	1 30	3 49	8 17						6 38				
SAUMUR(Orl.)arr.	12 13	1 40	4 02	8 29				1 49	2 22	6 44				
(départ)	12 18	1 47	4 14	8 34	9 40			1 57	2 32	6 54				
Nantilly (arrivée)	12 26		4 22	8 41						7 01				
SAUMUR(État)ar.	12 37		4 35	8 52						7 12				
(départ)	8 31	12 20		4 11	8 32					6 50				
Nantilly (départ)	8 38	12 27		4 23	8 43					7 3				
Chacé-Varrains	8 47	12 33		4 29	8 49	9 56				7 9				
Brézé-Saint-Cyr	9	12 42		4 37	8 56	10 05				7 16				
Montreuil (départ)	9 41	1 28	2 18	5 1	9 18	10 36	2 28	3 05	7 40	8 24				
Thouars	10 18	2 02	2 49	5 14	10 09	11 13	2 57	3 24	8 24					
Niort			4 39	8 52	12 25				4 47	11 41				
Saintes			6 42	11 59					6 30	2 19				
Bordeaux			10 24	4 22					9 22	4 56				

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Semi		Expr.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	dir	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux					5 40				8 25			3 50
Saintes					9 2				11 34			7 15
Niort					10 42				2 4	2 36		9 6
Thouars	6 15	8 35	12 38		1 35	4 28	5 8	10 12	11 19		8 32	
Montreuil (départ)	7	9 40	1		2 39	5 4	5 46	10 35	11 42		9 13	
Brézé-Saint-Cyr	7 17	9 59			2 53	5 18	6 1				9 28	
Chacé-Varrains	7 24	10 10			3	5 25	6 9				9 36	
Nantilly (arrivée)	7 29	10 16			3 05	6	6 14				9 41	
SAUMUR(État)ar.	7 40	10 23			3 16		6 26				9 53	
(départ)	7 20	10 50			2 54		6 5				soir	
Nantilly (départ)	7 30	11			3 06		6 16					
SAUMUR(Orl.)ar.	7 38	11 08	1 26		3 14	5 36	6 24	11	12 7			
(départ)	7 44	11 20	1 33		3 19	soir	6 29	11	7 12 16			
Vivry	7 56	11 33			3 30		6 43					
Blou	8	11 41			3 38		6 52					
Vernantes	8 15	11 52			3 49		7 6					
Linières-Bouton	8 26	12 03			4		7 18					
Noyant-Méon	8 37	12 15	2 09	4 11			7 31	11 44				
Château-la-Vallière	9	12 45	2 28	4 41			8	7 12 4				
Château-du-Loir	9 43	1 32	2 55	5 18			8 46	12 33	1 39			
Courtalain (départ)	12 1	3 48	4 35	7 58			11 15	2 17	3 23			
Chartres	1 35	5 18	5 44	9 46			12 53	3 33	4 44			
Paris	3 25		7 30	11 20			3 5	5 10	6 15			

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte			Omn.		
	matin	soir	soir	matin	soir	soir
Saumur	7 52	11 16	5 44	7 36	4 35	9 15
Port-Boulet	8 40	12 23	7 5	8	4 58	9 57
Chinon (arr)	9 4	1 5	7 29	9 2	7 14	10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.		Omn.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25				
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52				
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36				
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15				
(départ)	6 50	9 27	4 5	8 10 39				
le Vaudelnay	7 14	9 39	4 30	5 19 10 50				
Baugé	7 21	9 51	4 53	5 30 11 1				
Doué	7 21	9 58	5 45	5 38 11 8				
Martigné	7 44	10 20	6 38	5 58 11 28				
Angers	9 12	11 45	9 27	7 20 12 29				

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Mixte		Marc.		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15					
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54					
Doué	6 24	8 57	11 51	1 42	8 23					
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 31					
le Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43					
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54					
(départ)	7 35		1 31	2 21	9 22					
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 13					
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 44					
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 8					

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn.		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.		Expr.	
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Nantes (départ)			8 25	8 52	12 7	3 5			7 35	11 40		
Angers (départ)	6 23	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 35				
La Méniltré	7 03	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	2 1				
Les Rosiers	7 12	10 56	12 34	3 52		6 13						